

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-022

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SIVOM DE
CIRES-LES-MELLO/MELLO**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

Etaient présents :

Fabien DELVALLET,
Maire,

GALLET Florence, BERTRAND Thomas, TUQUET Ingrid, PENZA Cyril, MARTIN Caroline, SOUFFLARD
Christopher, BAUDSON Virginie
Adjoint au maire,

HAGUET Pierre-Marie, ROUX Laure, KNEPPER Raymond, DELLAVITE Christophe, BRIAND-LUCAS
Audrey, LARTAUD Patrick, JOUSSELIN Alison, BABAKWANZA Babo, RODEZE Nadia, GEORGES Ronald,
CARON Amandine, BENAHMED Medhi, GRESSIER Sandrine, LE CLÉGUÉREC Morgane, GENNARINO
Stéphane, VANDENBROCK Damien, MERLINAT Aurélie
Conseillers municipaux,

Etaient représentés :

CECCARELLO Sandrine, représentée par DELVALLET Fabien
BAUER Alicia, représentée par LE CLEGUEREC Morgane

Étaient absents :

CECCARELLO Sandrine
BAUER Alicia

Secrétaire de séance : Madame Caroline MARTIN

Date de convocation : 03 avril 2026
Date de l'affichage : 03 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 27

17 AVR. 2026

60300 SENLIS

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les représentants de la commune au sein du SIVOM de Cires-Lès-Mello et Mello qui gère la compétence eau potable.

Le SIVOM gère également pour le compte de la commune :

- les eaux pluviales urbaines avec l'entretien des avaloirs et grilles d'eaux pluviales
- l'entretien des bornes à incendie en lien avec l'obligation du Maire d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Conformément aux statuts du SIVOM, le conseil municipal doit désigner Trois (3) délégués titulaires.

Font acte de candidature :

Monsieur Thomas BERTRAND

Monsieur Cyril PENZA

Monsieur Ronald GEORGES

Le conseil municipal, après avoir pris acte des candidatures, à l'unanimité.

DESIGNE en qualité de membres titulaires pour le représenter au sein du SIVOM de Cires lès Mello/Mello :

Monsieur Thomas BERTRAND

Monsieur Cyril PENZA

Monsieur Ronald GEORGES

AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

La secrétaire de séance,

Caroline MARTIN



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le maire de Cires-lès-Mello,

Fabien DELVALLET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture

Et de la publication le